Actualiser ses compétences d'agent de sécurité incendie en ERP IGH

Remise à niveau SSIAP 1

Ref: PR-SSIAP-1-RAN

DURÉE : **3 Jours** (21H)
Prix : **640,00 € HT**

PRÉSENTIEL
ÉLIGIBLE CPF
FORMATION CERTIFIANTE
FORMATION QUALIFIANTE

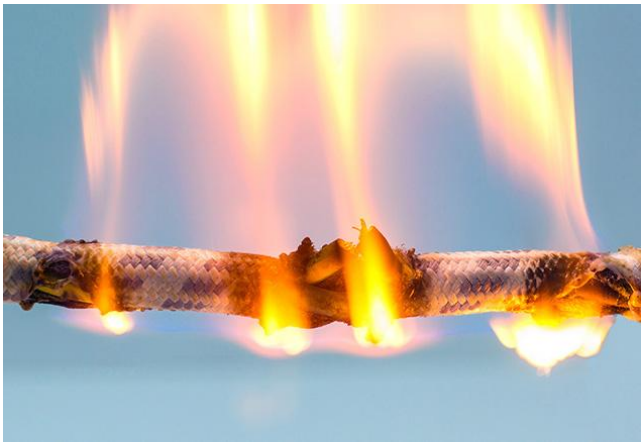

Objectifs et compétences visés

- Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH.
- Participer activement à la prévention incendie.
- Savoir intervenir face à un début d'incendie.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Cette formation s'adresse aux agents de sécurité incendie en ERP ou en IGH et à toute personne détentrice du diplôme SSIAP 1 souhaitant satisfaire aux exigences en matière de remise à niveau de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Prérequis

- Etre titulaire du diplôme SSIAP 1, ERP1, IGH1 ou équivalence.

- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction, **OU**
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Contenu de la formation

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de la sécurité incendie.
- Évolutions de la réglementation en matière de prévention et de moyens de secours.
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- Exploitation du poste de sécurité.
- Mises en situation d'intervention.
- Mise en oeuvre des moyens d'extinction.

Modalités

Modalités d'évaluation

La participation au module donne lieu à la délivrance :

- d'une attestation de remise à niveau pour les titulaires du SSIAP 1,

OU

- d'un diplôme SSIAP 1 par équivalence pour les titulaires des qualifications antérieures.

Le taux de réussite en 2021 est de 100%.

Nos plus

Vous bénéficierez d'un **bâtiment pédagogique** dédié à l'appropriation des savoir-faire professionnels comprenant : PC sécurité, SSI de catégorie A, extincteurs, RIA, désenfumage (circulation, locaux, cage d'escalier, naturel et mécanique), compartimentage (porte, clapet), déverrouillage d'issues de secours, système de rondier, main courante électronique, caisson dédié sur foyers gaz...

Votre formation peut être 100% prise en charge
Montant de la formation : **640,00 €**

CNPP dispose d'un agrément pour délivrer la certification « Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 », enregistrée dans le Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro **RS 5641**.

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

Cliquez ici

Code RNCP-RS : 5641
Contactez-nous

En bref

21000
stagiaires / an

Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

Les prochaines sessions

Du 08/10/24 au 10/10/24 **Vernon** **640,00 € HT**

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d’apprentissage, financement…), nous sommes à votre écoute.

0821 20 2000